

Le 31 juillet 2008

July 31, 2008

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges LeBel et Charron

Coram: McLachlin C.J. and LeBel and
Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Investissements Mont Echo Inc.

Investissements Mont Echo Inc.

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Banque Nationale du Canada

National Bank of Canada

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-017104-068, daté du
19 février 2008, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-017104-068,
dated February 19, 2008, is dismissed with
costs.

J.C.C.
C.J.C.